

PRÉFET DE LA CHARENTE

Préfecture
Secrétariat Général

Direction des Collectivités Locales et des Procédures
Environnementales
Bureau de l'Utilité Publique et des Procédures Environnementales

Affaires suivie par : Marie-Christine CURVALLE
Tél. : 05-45-97-62-42
Télécopie : 05-45-97-62-82
Courriel : marie-christine.curvalle@charente.gouv.fr

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR
LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

A V I S
Commune de ROUILLAC

Le Préfet a pris le 7 février 2014 un arrêté préfectoral autorisant la société MARTELL & C° à exploiter des installations de stockage et d'embouteillage d'alcool de bouche sur le site de Lignères à La Vallée des Brandes à ROUILLAC.

Cet arrêté pourra être consulté à la mairie de ROUILLAC, à la sous-préfecture de COGNAC, à la préfecture de la CHARENTE - Direction des Collectivités Locales et des Procédures Environnementales, Bureau de l'Utilité Publique et des Procédures Environnementales et sur le site de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr

Angoulême, le 12 FEV. 2014

P/le Préfet
et par délégation,
Le Directeur,

Marc SERVANTON